

Accord écrit donné puis retiré

Par **Veronik**, le **18/08/2010** à **15:58**

Bonjour,

J'ai travaillé avec une personne à la confection de guides élaborés à partir de textes mis à disposition gratuitement sur le site d'une organisation dont, vous le comprendrez, je tairai le nom.

Bien entendu, ce travail a été fait en parfaite collaboration avec l'organisation en question. Ainsi, nous avons obtenu de sa part un accord écrit pour reprendre ses textes. De plus, afin de respecter au mieux les droits d'auteur de l'organisation, nous avons inséré une page d'introduction ne laissant aucun doute sur la paternité des textes, et nous avons cité les sources de l'ensemble des textes contenus dans les guides.

Les guides existent depuis près de 2 ans, font partie des outils que nous avons en ligne sur notre site Internet et il y a de cela une semaine, sans raison précise, l'organisation nous envoyait un mail nous demandant de ne plus tenir compte de l'accord qui nous avait été donné.

Ma question : est-il possible juridiquement qu'un accord écrit autorisant l'utilisation de textes par un auteur soit retiré par la suite ?

Merci de vos réponses.